



VILLE DE COGOLIN

Envoyé en préfecture le 23/04/2024  
Reçu en préfecture le 23/04/2024  
Publié le 26 AVR. 2024  
ID : 083-218300424-20240423-DECISION2024\_14-AR

DECISION DU MAIRE

**N° 2024/014 :**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 – MARCHÉ PUBLIC GLOBAL DE PERFORMANCE (MPGP) ASSOCIANT LA MODERNISATION, LA RENOVATION, L'EXPLOITATION, LA MAINTENANCE ET LA GESTION DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DES INSTALLATIONS CONNEXES**

Le maire de la commune de Cogolin,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020/040 en date du 20 juillet 2020 portant délégations au maire en application de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et notamment celle de demander à tout organisme financeur, sans limitation, l'attribution de subventions,

Considérant que dans le cadre de la transition écologique et énergétique, la commune de Cogolin souhaite améliorer la qualité de l'éclairage tout en réduisant la consommation d'énergie, contribuant ainsi à la transition vers un système d'éclairage durable et respectueux de l'environnement,

Considérant que pour ce faire, la commune envisage de conclure un marché public global de performance (MPGP) d'une durée de 10 années et de réaliser les travaux d'amélioration en 1 an,

Considérant que cette rénovation s'inscrit dans une démarche globale visant à diminuer les coûts d'exploitation, à renforcer la sécurité des espaces publics et à contribuer aux objectifs nationaux en matière d'efficacité énergétique,

DECIDE

**ARTICLE 1 :**

La commune de Cogolin sollicite une subvention au titre du fonds vert pour la modernisation et la rénovation des installations d'éclairage public et des installations connexes dont le montant total des dépenses éligibles s'élève à 934 920,13 € HT.

**ARTICLE 2 :**

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

	DEPENSES HT	RECETTES
Montant des travaux au titre du Degré 1 (ADEME)	2 652,13 €	
Montant des travaux au titre du Degré 2 (ADEME)	932 268,00 €	
Fonds Vert		186 984,03 €
Autofinancement		747 936,10 €
<b>TOTAL</b>	<b>934 920,13 €</b>	<b>934 920,13 €</b>

**ARTICLE 3 :**

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de lancement du marché : 30 avril 2024

Date prévisionnelle de commencement d'exécution : janvier 2025

Date prévisionnelle de début des travaux : mai 2025

Durée des travaux : 1 an

**ARTICLE 4 :**

Madame la directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Cogolin, le 23 avril 2024

Le maire,

Marc Etienne LANSADE

